

Annexe 4 : Déclaration de chasse collective (+ de 10 chasseurs armés)

Déclaration de chasse collective à + de 10 chasseurs armés

Document à compléter et à adresser 7 jours francs avant l'action de chasse à :
(ce délai pourra être raccourci, après avis favorable écrit de la mairie et information à la FDC 57)

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle	M le Maire de la commune de	ONF (si lot domanial) :
1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3	ILLANGE	- Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ
ou par mail : info@fdc57.org	Adresse : 2 rue de la Moselle	Ou
ou site internet : www.fdc57.org	Code Postale : 57970	- Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex
	Ville : ILLANGE	

Je soussigné (nom-prénom)..... SCHLENER JOSEPH

Titulaire du droit de chasse sur la commune de..... ILLANGE

Lot n° : communal réserve domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant..... 45 rue principale à VOLSTROFF

Déclare organiser une chasse collective au grand gibier avec plus de 10 chasseurs armés à (aux) date(s) suivante(s) :

- 03/01/2024
-
-
-

Des panneaux, indiquant ces actions de chasse, seront installés avant la chasse et enlevés dès celle-ci terminée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : VOLSTROFF Le 27/11/2023

Signature (obligatoire) :

